Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIIe ANNÉE — N° 4 31 JANVIER 1942

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Collaboration médico-pédagogique. — Quelques précisions. — A propos des cours d'éducation civique. — Dans les sections : Yverdon-Grandson ; Vevey.* — GENÈVE. — U. I. P. G. - MESSIEURS : *Réponse à ces Messieurs de la police.* — U. I. P. G. - DAMES : *Causerie Durand.* — NEUCHATEL : *Assurance accidents. — Départ. — Sociétaires.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ALICE DESCOEUDRES : *Faire aimer le travail.* — P. V. A. : *L'enseignement antialcoolique en Suisse dans ses réalisations.* — GEORGES DURAND : *Les débuts de la division.* — RÉCITATION : YV. L. : *Le corbeau.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COLLABORATION MÉDICO-PÉDAGOGIQUE

Nous avons demandé au Dr Forel de nous communiquer le schéma de sa conférence :

1. Définition des termes et conceptions qui constituent les bases de la collaboration.

2. Méthodes de psychothérapie, pour autant qu'elles intéressent directement le pédagogue : l'échec de l'élève, la distraction, la révolte et autres « mécanismes » névrotiques. — Jusqu'à quel point le pédagogue peut-il se substituer aux psychothérapeutes ? — Quels sont les symptômes qui exigent le secours du médecin ?

3. Esquisse de certaines thèses et conceptions biologiques sur le développement moteur, affectif et intellectuel de l'enfant ; le rôle de l'école à ce sujet.

4. Aperçu de ce qui pourrait résulter d'une collaboration plus étroite entre les pédagogues et les médecins psychologues. — Nos responsabilités communes à l'égard de la génération montante.

Nous rappelons que cette causerie, d'une durée de 35 à 40 minutes, sera donnée le 1er février à 14 h. 30, au début de notre assemblée générale.

QUELQUES PRÉCISIONS

Restitution d'une partie des retenues militaires.

En application de l'arrêté du 16. 2. 40, modifié le 27. 12. 40 (*Bulletin officiel*, pages 24 et 87), les retenues militaires nous sont en partie restituées. Nous croyons nécessaire de vous renseigner sur la façon dont furent calculées ces restitutions.

Deux remarques d'abord.

1. Le taux de la restitution *dépend du temps d'activité civile.*

2. L'activité civile normale a été comptée de façon uniforme pour tous à 280 jours et les vacances à 80 jours. (Cette proportion, un peu différente de la réalité, nous avantage.)

Et voici comment on résout ce problème. Prenons un cas concret. Supposons qu'un instituteur ait accompli 124 jours de service, dont 42 pendant les vacances.

Calculons d'abord l'activité civile en jours d'enseignement : 280 jours (nombre égal pour tous) moins le service (124 j.), plus les jours de service pendant les vacances (42 j.), soit : 198 jours.

Calculons ensuite le « droit aux vacances » (proportionnel à l'activité civile) :

Pour 280 j. d'activité civile, on a droit à 80 j. de vacances payées.

Pour 198 j. d'activité civile, on a droit à X j. de vacances payées.

Cette règle de trois nous donne *56 jours.* (Remarquez qu'on prend, en somme, les 2/7 de 198.)

Ce maître a donc droit à 56 j. de vacances payées. Mais il a déjà eu 80—42 j. de vacances payées (en civil). Il lui sera donc restitué la différence, soit 56 j. (droit aux vacances) moins 38 jours (vacances déjà payées en plein), soit : *18 jours.*

La somme restituée dépend bien entendu de l'importance du traitement.

Autre cas : 170 jours de service dont 35 en vacances.

Nombre de jours d'enseignement : 280 — (170 — 35) = 145 j.

Droit aux vacances : 2/7 de 145 j. = 41 j.

Il a déjà eu : 80 — 35 = 45 j. de vacances payées.

Il lui est rétrocédé : 41 — 45 j. = 0 j.

Pour généraliser le problème, j'ai cherché une formule algébrique qui permette de calculer rapidement le nombre de jours restitués. Je la donne pour les amateurs...

Soit a le nombre de jours total de service militaire.

Soit b le nombre de jours total de service militaire pendant les vacances.

Activité civile : $280 - (a - b)$.

Droit aux vacances payées : $\frac{80\ (280 - (a - b)}{280} = \frac{2\ (280 - a + b)}{7}$

Il a déjà eu : $(80 - b)$ j. de vacances payées.

Il lui sera restitué $\frac{2\ (280 - a + b)}{7} - (80 - b)$

ou, après simplifications : $\frac{9\ b - 2\ a}{7}$

soit donc : 9 fois le service en vacances moins 2 fois le service total, cette différence divisée par 7.

Et maintenant, appliquez la formule à votre cas, convertissez ces jours en francs. Vous devez trouver la même somme que celle que vous venez de toucher chez le Receveur.

Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Une remarque encore : beaucoup de collègues ont répondu de façon fantaisiste au questionnaire à la rubrique « Vacances dans la commune ». Ils ralentissent le travail des comptables et peuvent fausser les résultats.

Retenues spéciales sur les augmentations.

Nous avons déjà expliqué comment sont calculées nos augmentations. Comme plusieurs ont été déçus, parce qu'ils ont touché une somme inférieure à celle qu'ils espéraient recevoir, nous préciserons encore ceci : Dès 1934, nos traitements ayant subi une baisse de 6 puis de 10%, nos augmentations ont été baissées aussi. (Elles sont de Fr. 400.—, sauf la dernière, de Fr. 500.—). La Caisse de retraite prélève le 50% de chaque nouvelle augmentation.

Prenons un cas concret.

Augmentation en 1934 : Fr. 400.— moins le 6% soit Fr. 376.—. Le 50% à la Caisse de retraite : Fr. 188.— (au lieu de Fr. 200.—).

En 1937 : augmentation Fr. 400.— moins le 10% soit 360.—. Le 50% à la Caisse de retraite : Fr. 180.— (au lieu de Fr. 200.—).

Même cas en 1940.

Comme nos traitements sont remontés au taux légal, la Caisse de retraite nous demande de parfaire nos versements : soit pour le cas ci-dessus : Fr. 12.— + 20.— + 20.— = Fr. 52.—.

Cette somme a été retenue en partie sur le 3e trimestre et le solde sur le 4e. Mais dès le 1. 1. 42, les augmentations ne subissent plus aucune retenue... (sauf retraite 7% et compensation 2%).

Allocations pour ménage et pour enfants.

Ces deux sortes d'allocations nous seront versées : 1/3 par l'Etat et les 2/3 par les communes.

L'Etat versera sa part chaque trimestre avec les augmentations et les communes payeront mensuellement, mais dès le 1er mars ou le 1er avril, car il faut un certain temps pour envoyer et dépouiller les questionnaires, puis établir les calculs et enfin fournir aux communes les données précises pour chaque cas.

Ces allocations sont exonérées de toute retenue militaire ; par contre, on paye naturellement le 2% de compensation.

Nous préciserons prochainement certains articles de l'arrêté d'application du 10 décembre 1941.

Allocations aux retraités.

Les retraites ont subi les mêmes baisses que nos traitements dès 1934 et ont été rétablies à leur taux légal dès le 1er juillet 1941.

Comme nous bénéficions dès lors de diverses améliorations, il est parfaitement normal que les retraités, eux aussi, reçoivent un supplément de plus en plus urgent. En effet, beaucoup de retraites sont inférieures à Fr. 2000.— et on compte encore 48 enfants de retraités de moins de 18 ans.

Le comité de la Fédération s'est occupé de la situation critique de ces vieux serviteurs de l'Etat. Nous avons transmis au Département des Finances une abondante documentation et des propositions d'améliorations.

Nous espérons vivement que ces modestes et légitimes revendications trouveront un accueil favorable auprès de nos autorités. R.

A PROPOS DES COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

Il y a quelques années, le département de l'Instruction publique et des Cultes imposait aux instituteurs vaudois comme sujet à étudier : « Les Cours post-scolaires ». Dans chaque district, une commission se mit à l'étude et un rapporteur consigna en un résumé plus ou moins complet le résultat des discussions. Peu d'idées vraiment nouvelles furent exprimées et seules quelques réformes de détail proposées. Le rapporteur d'Oron, appuyé par tous ses collègues du district, fut le seul — à ma connaissance — à proposer la suppression pure et simple des dits Cours. Cette conclusion, pourtant amplement motivée dans le rapport, fut très froidement accueillie en haut lieu.

Le Département se mit derechef au travail, chercha à remédier aux défauts et aux lacunes des « Cours complémentaires » et arriva à une solution acceptable *pour les élèves moyens ou bons de la campagne.*

Le *Bulletin*, sous la plume de R. M., publia à cette époque un article disant en substance que « la montagne avait accouché d'une souris ». Voyons quelles étaient les réformes principales :

1. Les *Cours d'éducation civique* remplaçaient les « Cours complémentaires » et les « Cours post-scolaires » ; cela signifiait qu'une plus large part serait faite désormais à l'histoire nationale, à la géographie de la Suisse, à l'étude de notre organisation politique et aux biographies de nos grands hommes.
2. Les examens de dispense étaient supprimés.
3. Pour tenir compte d'un vœu du corps enseignant, on ne maintenait que le cours du mercredi, celui du samedi étant annulé.

Le *Jeune Citoyen* demeurait obligatoire pour tous les jeunes gens, même ceux de langue allemande ne sachant pas un mot de français.

Je m'excuse de rappeler ces points que chacun connaît, je le fais cependant pour fixer les idées. Les *Cours* étaient donc maintenus et l'*esprit* qui les animait resta le même. On me répondra que l'ambiance des cours dépend du maître qui les donne ; certainement ! ... mais aussi des élèves qui les « subissent » car — du moins pour la ville — la suppression des examens de dispense est illusoire. En effet, dans les centres

urbains, les élèves bons ou moyens font presque tous un apprentissage et, étant astreints aux Cours professionnels, ne suivent pas les Cours d'éducation civique qui ont ainsi exactement la même « clientèle » qu'autrefois. Une classe des Cours ne contient par exemple aucun élève ayant terminé sa scolarité dans une classe supérieure à la *troisième*, classe d'où l'on sort normalement à 13 ans ; plusieurs élèves du même cours ont fini leur scolarité en *cinquième* ; et il ne s'agit pas là d'exceptions.

Est-il indiqué, ou simplement logique, d'envoyer de nouveau de tels élèves sur les bancs de l'école qui ne leur rappellent que problèmes incompréhensibles, fautes d'orthographe et corrections ? Où les leçons ont échoué, on veut donner de nouveau des leçons ; comme le disait un collègue : « Peut-être vaudrait-il mieux essayer de faire avec ces jeunes gens-là de l'éducation par l'action au lieu d'éducation par la parole... »

Comment s'étonner que la discipline laisse souvent à désirer ? Elle est fonction de l'intérêt et celui-ci n'existe pas toujours malgré la peine que se donne le maître. Par contre, quand il s'agit de travaux manuels, de gymnastique, la question discipline ne se pose plus dès que les élèves ont reconnu la compétence du maître.

Les Cours actuels — je parle ici pour les villes — ne constituent en aucune façon une éducation nationale et c'est pourtant leur raison d'être. Je sais fort bien que le Département a fait tout ce qu'il a pu pour les améliorer et il y est parvenu dans la mesure du possible. Il n'en reste pas moins que — en ville — les Cours ont échoué et que leur suppression s'impose.

Il est très facile, me direz-vous, de faire œuvre négative, et c'est ce que l'on a reproché à tous les adversaires des cours. C'est pour répondre à ce reproche que je demande l'étude par la S. P. V. d'un programme d'activité qui pourrait remplacer les Cours d'éducation civique et atteindre le but qu'ils s'étaient proposé.

Il n'est pas question d'imiter qui que ce soit, mais simplement de faire œuvre utile en cherchant à connaître ce qui peut intéresser des jeunes gens peu doués, puis à canaliser cet intérêt.

Mais il s'agit non seulement de programme mais aussi d'organisation car — à supposer que les Cours soient supprimés — par quoi les remplacerait-on ? Il n'est pas aisé de répondre. Là encore une étude sérieuse est nécessaire.

Un seul exemple pour illustrer — bien incomplètement d'ailleurs — d'une part la façon actuelle de procéder et, d'autre part, celle que je voudrais voir appliquer :

Actuellement, pour faire connaître leur pays à nos jeunes gens, on décrit son organisation politique : Pouvoir législatif... Pouvoir exécutif... etc., les attributions du Conseil d'Etat sont les suivantes... etc.

Certes, cela est juste et utile mais rébarbatif et d'un intérêt relatif pour nos ex-élèves de classe B. Est-ce là vraiment ce qui fera mieux connaître et aimer la patrie ? Ne devrait-on pas plutôt *montrer* à ces futurs citoyens la valeur du travail parfait accompli par nos industries, l'activité si diverse et si magnifique de tout le peuple suisse dans beaucoup de domaines telle que nous l'a révélée l'Exposition Nationale, par exemple.

En résumé, « j'entrevois » pour nos jeunes gens une activité plus près de la vie, de leur vie, faite de réalisations pratiques, de travaux manuels,

en grande partie en plein air, de culture physique, tout cela n'empêchant nullement une éducation civique sous forme d'entretiens où l'on mettrait les élèves devant des cas concrets.

Il me semble qu'une telle étude n'est pas superflue.

E. Barraud, Vevey.

DANS LES SECTIONS

Yverdon-Grandson. — Il est rappelé aux membres des deux sections que les leçons de culture physique de M. Bory se donneront régulièrement les 1er et 3e vendredis de chaque mois. L'appel y est fait.

Vevey. — Leçon de gymnastique donnée par les collègues Mamin et Piguet, vendredi 6 février à 17 h., local de gym de La Tour-de-Peilz.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

RÉPONSE A CES MESSIEURS DE LA POLICE

Prenant prétexte d'un article qui a paru dans notre journal sous le titre : Ali Baba et les 40 gendarmes, dans lequel nous nous étonnions que l'Etat engage de nouveaux fonctionnaires, alors qu'il n'arrivait pas à payer le traitement légal des anciens, le Comité de l'Union des corps de police vient de nous adresser une réponse dans le *Moniteur*. Cet article, — signe des temps ! — a été immédiatement reproduit par l'organe de la V. P. O. D. !

Il semble que ces messieurs n'ont pas voulu comprendre le sens de notre article, écrit du reste dans le style badin ; et, pour répondre à un écrit qui ne les visait en aucune manière, ils croient bon de monter sur leurs grands chevaux.

Notre intention n'est pas d'épiloguer au sujet de cet incident ; nous ne saurions cependant laisser passer certaines affirmations du Comité de l'Union des corps de police, que ces messieurs seraient fort embarrassés de prouver, sans protester avec énergie : nous n'avons jamais combattu aucune revendication présentée par les corps de police.

En fait de loyauté, nous n'accepterons de leçon de personne et nous déclarons que le ton employé à notre adresse est inadmissible.

Bien que les intellectuels aient toujours été considérés à la Fédération des fonctionnaires comme des intrus et des privilégiés par certains (ce qui a provoqué déjà le départ des fonctionnaires de l'Enseignement secondaire), les « régents » ont apporté à la Fédération toute leur bonne volonté ; ils ont toujours été partisans d'une union solide de tous les fonctionnaires de l'Etat et ont fourni à cette association des présidents qui se sont dévoués corps et âme à la tâche qui leur avait été confiée.

Les revendications présentées par l'U. I. P. G. lors de la dernière campagne pour les traitements avaient cet avantage de pouvoir réunir l'adhésion de tous les fonctionnaires, parce que nous réclamions *pour tous* la suppression des retenues qui étaient faites sur les traitements.

Persuadés que l'Unité des fonctionnaires est toujours plus nécessaire pour faire aboutir nos justes revendications, nous sommes prêts à travailler de tout notre cœur à cette union solidaire mais, jusqu'à la duperie, exclusivement.

Pour l'Union des Instituteurs primaires genevois,
CH. DUCHEMIN, président.

U.I.P.G. — DAMES

CAUSERIE DE M. G. DURAND

C'est le 11 février, à 16 heures 45, à la Taverne de Plainpalais, que vous viendrez entendre M. Georges Durand. Il vous présentera quelques commentaires sur l'enseignement du français à l'école primaire.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE

L'assemblée statutaire aura lieu le 21 février. Le local sera indiqué ultérieurement.

A. D.

NEUCHATEL

ASSURANCE-ACCIDENTS

Nous rappelons à nos assurés contre les accidents qu'une surprime de 50 cent. est prévue pour la couverture des risques : *vélo, ski* et *bob*. La surprime est de 2 fr. pour les risques : *moto* et *auto*.

Par lettre du 23 janvier courant, l'agent général de la Neuchâteloise nous informe que *dans ces surprimes, les courses et concours ne sont pas couverts.*

Si certains de vos membres, ajoute-t-il, *participent à de semblables performances, il y aurait lieu de nous en aviser dans chaque cas, afin que nous puissions prélever la surprime correspondante.*

Les participants à des compétitions de vélo, de ski, de bob et de hockey voudront bien traiter des conditions directement avec l'agent général, M. Théodore Perrin, à Neuchâtel.

A remarquer que la surprime de 50 centimes s'applique donc au vélo, au bob, au ski et au hockey. Ce dernier sport n'est pas mentionné dans nos formules d'adhésion.

On nous a demandé à plusieurs reprises ce qui en est du patin. Voici ce que l'agent général nous déclare à ce sujet dans la lettre ci-dessus : *Notre Direction est d'accord de couvrir sans surprime, les membres*

assurés en accidents, de la Société Pédagogique, pour le risque de patinage, courses et concours y compris. (Le hockey sur glace est néanmoins exclu.)

Nos assurés voudront bien prendre note de ces précisions.

J.-Ed. M.

DÉPART

Neuchâtel. — Le vendredi 19 décembre, veille des vacances d'hiver, les autorités scolaires de Neuchâtel, représentées par MM. Louis Fluehmann, vice-président de la Commission scolaire et J.-D. Perret, directeur des Ecoles primaires ont pris congé de Mlle *Marguerite Gauchat*, institutrice au collège de la Maladière, qui se retirait de l'enseignement, après 40 ans de service. En cet honneur, M. William Bolle, inspecteur scolaire, lui remit le souvenir traditionnel de l'Etat.

En 1901, sitôt son brevet en poche, Mlle Gauchat est nommée à Bémont. Ce poste isolé, aux confins de la vallée de La Brévine, répondait à ses goûts. Habitante du Bas, elle désirait pour ses débuts une classe où elle ferait connaissance avec les gens de la montagne et des hivers dignes du nom. Sous ce dernier rapport, au bout de notre Sibérie neuchâteloise où le thermomètre n'a pas honte de descendre plus bas que —30°, notre collègue fut comblée à souhait. En 1905, elle regagne le Vignoble, passe deux ans à Cressier puis est nommée à Neuchâtel, où jusqu'au bout de sa carrière elle se confina dans les classes enfantines.

Dans une atmosphère de douceur et de patience, Mlle Gauchat donnait à ses petits élèves une préparation soignée qui leur permettait d'aborder sans peine le seuil de l'école primaire. Son départ laisse parmi eux de vifs regrets, ainsi qu'en témoigne ce mot d'une fillette qui, au sortir de la cérémonie d'adieu, s'écriait : « Toute la classe était dans la désolation, ce matin. »

Au cours d'un thé qui réunissait, en fin de journée, le corps enseignant de la Maladière, M. Léopold Schwab fit part à Mlle Gauchat des sentiments amicaux et des vœux de ses collègues.

Nous lui souhaitons à notre tour de jouir longtemps du repos qu'elle vient de s'accorder.

J.-Ed. M.

SOCIÉTAIRES

Le Landeron. — Mlle *Marguerite Schenker*, institutrice au Landeron, vient d'être fêtée à l'occasion de sa 25e année d'activité dans cette localité. Nous félicitons notre collègue et lui adressons nos meilleurs vœux.

Val-de-Travers. — Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres de la section du Val-de-Travers : Mlle *Hélène Magnin*, à La Chaux (Bayards) et à M. *Robert Jéquier*, à Fleurier.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

FAIRE AIMER LE TRAVAIL

On connaît la vague de moindre effort qui sévit au temps actuel, et l'on comprend facilement les raisons qui l'expliquent, sinon la justifient. A mesure que la misère physiologique et la misère morale, résultats de la guerre, iront croissant, il est à craindre que l'éducation de la conscience, de l'énergie, du sentiment du devoir sera rendue toujours plus malaisée. Evidemment, l'influence du maître, de sa personnalité, s'il arrive à se maintenir à la hauteur de la tâche si lourde, et si belle qui lui incombe, en dépit de toutes les difficultés, cette influence dépasse tout le reste.

Cependant, il est des manières de faire, des « trucs », parfois qui vous aident. Et il serait bon que l'*Educateur* devînt de plus en plus, en ces temps difficiles, une sorte de mutualité, où tous les bons maîtres — et il en est beaucoup — mettent au service de tous ce que l'expérience et le flair pédagogique leur ont révélé comme bons moyens de fortifier le caractère.

Le maître qui aime son travail commence avec joie dès le signal du travail, et il continue avec entrain jusqu'à la dernière minute du jour, jusqu'à la dernière heure de la semaine, et jusqu'au dernier jour de l'année — bien entendu, compris le temps nécessaire pour faire de l'ordre. En le voyant mettre toute son ardeur, toute son ingéniosité, toute la chaleur de son cœur à son enseignement, il est bien rare qu'au moins une bonne partie de la classe ne soit atteinte par la contagion et ne trouve la classe un lieu aimable et bienfaisant...

Un excellent moyen de développer l'énergie et l'imagination sera de laisser aux enfants toute la liberté compatible avec les exigences du programme. Pour celui qui sait bien s'y prendre, peut-être contribuera-t-elle à ce que le programme soit mieux assimilé encore. J'ai déjà traité ce sujet (Ed. 29 janvier 1938). Je n'y reviens que très sommairement. C'est, en effet, dans le travail spontané que l'enfant manifeste ses dons, ses aptitudes, et qu'il trouve de la joie, quand on l'a habitué à se passer des béquilles du programme et de l'horaire. Qui dira jamais les trésors perdus en conduisant l'enfant pas à pas, sans jamais le laisser s'exprimer librement. Pourquoi les petites *rédactions* libres ne tiennent-elles pas une plus grande place dans l'enseignement du français ? Pourquoi apprend-on à écrire sinon pour dire ce qui vous intéresse, et non pas pour conjuguer des verbes ou faire des exercices de grammaire — sans du reste contester l'utilité de ces exercices ; mais ils doivent tenir une place modeste, au-dessous de l'expression de la pensée. Quel imprévu ! quelle fraîcheur dans ces rédactions

spontanées, même chez des enfants arriérés. Témoin ce garçon de 11 ans, qui répond à une carte de sa maîtresse reçue au milieu des vacances : « Merci pour votre carte. Moi qui ne pensais plus à vous ! » Et cette pensée bien expressive et bien peu matérielle, chez une pauvre petite anormale de 12 ans : « On a *pu* jouer un moment, puis on a *dû* manger. »

En considérant surtout le *dessin* comme moyen d'expression, on donne à l'enfant une magnifique occasion de s'exprimer, et on le réconcilie parfois avec le travail scolaire, si c'est un « réfractaire » à ce genre de travail. J'ai connu des enfants extrêmement mous ou distraits pour le travail écrit, mais que la perspective de pouvoir illustrer librement leur devoir réconciliait avec cette première partie du travail. Et, tout en dessinant, il fallait les voir se frotter la poitrine à la vue des jolis tableaux naissant sous leurs yeux ! Il est vrai que ce n'est pas un plaisir pour tous les élèves d'arriver à rendre quelque chose par le dessin. Mais bien rares sont les enfants qui ne font pas de progrès sitôt qu'on leur demande souvent de reproduire les sujets traités en classe. L'écueil à éviter, c'est, faute de patience, de donner à l'enfant un modèle, au lieu de le laisser reproduire tant bien que mal — même mal, c'est infiniment préférable à la bonne copie d'un modèle — ce qu'il a sous les yeux. On arrive certes à ces résultats, par les copies de dessins, mais quel piètre résultat éducatif : c'est le moindre effort dans toute sa beauté ! Je me rappelle avoir fait constater à toute une classe que les branches de notre sapin de Noël, avant que l'arbre fût garni, montaient à partir du tronc. Eh bien ! la plupart des enfants le dessinèrent d'après le cliché qu'ils avaient du sapin, les branches tombantes ! Si telle peut être l'influence néfaste d'un cliché, va-t-on en fournir aux enfants, par des modèles tout faits ? Non, mille fois non !

Enfin, en *calcul*, il est deux domaines où, une fois le premier effort franchi, les enfants travailleront avec joie : c'est d'abord en inventant exercices et problèmes, travail fructueux s'il en fût. En effet, un enfant peut exécuter les soustractions des mois durant sans se douter que le plus grand nombre doit nécessairement précéder le plus petit, tandis que s'il invente ses opérations durant un quart d'heure, il ne manquera pas de faire l'expérience qu'il est impossible d'enlever un grand nombre d'un petit. Trouver des problèmes, n'est pas chose aisée pour quelques enfants, paresseux d'esprit, et manquant d'imagination. Mais c'est justement preuve qu'ils en ont bon besoin. Il est rare qu'une sortie scolaire ne donne pas lieu à quelque problème : si l'attention des enfants est dirigée là-dessus, ils sont bientôt fort habiles à en trouver. Et le renchérissement actuel, pourquoi n'en pas profiter pour faire trouver des problèmes, d'un intérêt presque tragique, hélas, pour beaucoup ?

Pour le dire en passant, quel dommage que les courses scolaires aient ordinairement lieu tout à la fin de l'année scolaire, au lieu de pouvoir être rédigées, décrites avec tous les enseignements multiples auxquels elles donnent lieu.

Un second domaine, qui demande un effort de pensée dont ne seront pas capables tous les élèves, c'est cet exercice si souvent recommandé par Mme Montessori : trouver les propriétés des nombres. Qu'il s'agisse de la table de multiplication (voir notre article de l'*Educateur* du 20 juillet 1940), qu'il s'agisse de multiplications par 5 ou 25, par 11, ou de divisions par 5 ou 25, de soustraire un nombre de son contraire : 72 — 27, 86 — 68, etc. Ou aussi 993 — 399 ; toujours les enfants sont appelés à trouver ce que présentent de spécial les résultats de ces opérations. Et ils y deviennent fort habiles.

Terminons par quelques petits procédés très simples pour développer le goût de l'effort et la conscience des enfants très jeunes. Lorsqu'ils ont à copier toute une ligne d'un même mot, ou d'une petite phrase, je les habitue, s'ils écrivent au crayon (à l'encre, c'est à la rigueur possible en se servant d'un papier buvard), je les habitue à cacher le mot déjà écrit pour avoir chaque fois le plaisir de le retrouver ; il en est de même lorsqu'ils doivent copier, par exemple, toute une ligne d'une illustration de la décomposition, alternant avec la formule : pour chaque formule, il est entendu qu'on cache la précédente et qu'on la compose à nouveau, d'après le dessin. C'est peu de chose, si l'on veut, mais c'est toujours l'effort maximum, remplaçant la fuite de l'effort...

Il est aussi dans la manière d'interroger des procédés qui contribuent à favoriser l'activité de chaque enfant. Il est des interrogations nécessaires pour savoir si l'enfant a assimilé une matière qu'il doit mémoriser, après l'avoir bien comprise. Rien de fastidieux comme de faire répéter à chaque enfant une même leçon, surtout si la classe est nombreuse. Pourquoi ne pas faire répéter la leçon à toute la classe ? Puis l'on fait taire les quatre ou cinq qui ont toujours parlé les premiers et que d'autres ne font que suivre ; puis encore quatre ou cinq, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les moins capables, qui pourront répéter une ou deux fois si c'est nécessaire. Puis on reprendra le chœur général, pour avoir des entraîneurs.

Un autre bon moyen pour les interrogations. Vous avez une classe ou un groupe devant vous. Il s'agit, par exemple, de distinguer entre l'emploi de *et* ou *est*, de *a* ou *à*, ces éternelles causes d'erreurs. Pour favoriser les enfants à réactions lentes, mais qui cherchent et trouvent, si on leur en laisse le temps, vous convenez d'avance que l'on va « fermer les bouches à clé », que l'on ne lèvera pas la main, ni ne dira quoi que ce soit jusqu'à ce qu'un « Hop » de la maîtresse donne le signal de la

réponse. Vous posez la question bien clairement, vous attendez quelques minutes — excellent exercice d'inhibition pour les plus débrouillards — et au signal « Hop ! » tous les enfants clament en chœur la réponse, ou même sans ouvrir la bouche peuvent montrer la solution qui convient : on a eu soin d'écrire les deux solutions possibles aux deux extrémités du tableau noir. Ainsi le geste est parfaitement clair. Si vous avez un petit groupe d'enfants autour d'une table, ils peuvent, au signal donné, montrer la solution juste sur la table : c'est étonnant de voir combien tout le monde devient actif lorsque les meilleurs laissent aux plus lents le temps de chercher.

Enfin la perspective de classes plutôt fraîches nous incite à penser que le mouvement favorise l'intelligence. Il est nombre d'exercices scolaires qui peuvent être accompagnés de mouvement et dont l'assimilation ne se fait que mieux ainsi. Un exemple : la décomposition des nombres : le 9 sera composé de 4 frappements de mains, suivi de 5 frappements de pieds, 7 + 2, etc. Les enfants trouveront des gestes pour accompagner chants et poésies ; ils joueront leurs morceaux de lecture ; enfin, ce sera l'école dans la nature, telle que la rêvait Seguin, puisque rien ne vous réchauffe comme une bonne marche en plein air. Et combien l'enseignement en bénéficie-t-il !

ALICE DESCŒUDRES.

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE EN SUISSE DANS SES RÉALISATIONS.

Nous pensons être utile aux lecteurs de l'*Educateur* en rapportant ici quelques renseignements tirés du rapport de la section neuchâteloise de la Société suisse des Maîtres abstinents.

L'enseignement antialcoolique est une préoccupation qui reste toujours vivante en un recoin de la conscience de chaque éducateur, en un recoin des dossiers et programmes de la plupart des autorités. Mais il connaît des périodes de vogue, puis de graves éclipses. A quoi en étions-nous ces dernières années ?

Dans le canton de Vaud, le département de l'Instruction publique a distribué, à ses frais, 800 manuels antialcooliques en 1923. Il a payé les frais des cours antialcooliques (pour membres du corps enseignant) de 1928, 1929 et 1932. Dès 1933, des quantités importantes de matériel ont été distribuées au corps enseignant, soit par le département de l'Instruction publique, soit par la section vaudoise de la société suisse des Maîtres abstinents.

Dans le canton de Neuchâtel, on ne paraît pas apprécier beaucoup les distributions de matériel qui lassent et qui provoquent de la saturation ! Les frontières cantonales ne sont pas un vain mot !... et ce qui est bon ici, peut ne pas valoir grand'chose ailleurs. Cela explique

que l'enseignement antialcoolique ait coûté fort peu de chose à ses autorités au cours des dernières années. En 1938 et 1940 la société neuchâteloise des Maîtres abstinents, avec l'autorisation du département de l'Instruction publique, a offert aux élèves du degré moyen 12000 ex. d'une petite feuille de *Conseils d'hygiène* qui ont été fort bien accueillis, en dehors même des frontières cantonales, plusieurs éditeurs de revues d'enfants ou de calendriers les ayant reproduits. De même quelques centaines de *Récits pour les jeunes* ont été offerts aux classes par les Maîtres abstinents. Si le bilan officiel de ces dernières années est maigre, il a été brillant, précédemment. En 1932, le département de l'Instruction publique publia, à ses frais, une brochure de Thomi : *Une victoire*, après avoir édité un protège-cahier fort goûté. Il subventionna également la participation aux cours antialcooliques de Lausanne, de 1930 et de 1938. Il faut signaler aussi une action, unique en son genre, croyons-nous, et par laquelle les classes supérieures primaires des plus grands centres du canton, comme de plusieurs villages d'ailleurs, reçurent les leçons d'un maître itinérant qui se rendit également dans certaines écoles secondaires et normales. Enfin, depuis quelques années, les élèves des écoles normales de Fleurier et de La Chaux-de-Fonds sont initiés à la pratique de l'enseignement antialcoolique.

Le rapporteur dispose de peu de renseignements concernant le canton de Fribourg. Il signale cependant que c'est grâce à une importante commande du département de l'Instruction publique fribourgeois que l'on a été en mesure de répandre à bon compte le fascicule N° 1 de la collection *Pour une jeunesse saine* (un excellent « outil » pour l'enseignement antialcoolique).

Le Valais fait mieux encore. On y tient compte des préoccupations antialcooliques lors de l'élaboration de manuels utilisés dans les écoles.

Genève également s'occupe officiellement de la question en préparant son « Manuel d'hygiène » qui doit faire une place à l'enseignement antialcoolique. (*A suivre.*) P. V. A.

LES DÉBUTS DE LA DIVISION

1. Aucun écolier ne peut épuiser la teneur intelligible d'une division aussi simple que 1728 : 4 = 432.

Pour le prouver, qu'il suffise de rappeler le sens des écritures dont voici le détail : le dividende est une somme de quatre termes ; pour diviser une somme, on peut agir sur chaque addende et cela autorise à abaisser les chiffres un par un ; chaque question « combien de fois 4 » est un artifice de calcul exigeant que le 4 signifie successivement 4 centaines, 4 dizaines et 4 unités, ceci grâce à la propriété commutative qui permet d'évaluer un produit total en commutant deux par deux les facteurs de tous les produits partiels.

Conclusion : Avec de petits écoliers, l'unique méthode pédagogique consiste à leur montrer comment l'on procède et à signaler certains points de repère dans la disposition des travaux. En revanche, une méditation un peu poussée de l'arithmétique laisse entrevoir des exercices qui obligent les enfants à utiliser tacitement quelques raisonnements fondamentaux et à déposer inconsciemment en eux-mêmes certaines pierres d'attente pour un enseignement ultérieur.

* * *

2. A juste titre, on insiste sur le sens opératoire de la division que l'on présente à l'aide d'énoncés concrets. Numériquement cependant, le procédé de calcul employé dérive de la multiplication et, jointe à l'observation pédagogique, cette remarque suggère de débuter en commençant uniquement par le diviseur 2 et en rappelant encore le livret sous la forme même utilisée dans la division (1×2, 2×2, 3×2, 4×2, etc...).

Au surplus, le choix des dividendes ne reste pas entièrement arbitraire, il doit manifester graduellement les différentes figures numériques et la même complication croissante interviendra favorablement avec chacun des diviseurs moindres que 10.

Exemple : Une série de divisions établies en soumettant au diviseur 7 les dividendes 161, 301, 357, 455, 546, 679, 1421, 3542, 6300, 7056, 2023, 2506, 3297, 3976, 7343, 14 595, 21 707, 28 014, 48 265, 59 563.

* * *

3. Le diviseur 10 offre le double avantage d'introduire commodément les diviseurs à deux chiffres et de poser un jalon utile plus tard au système décimal. De là, l'écolier passe sans peine aux diviseurs 11 et 12 surtout si l'on exige au préalable le livret facile de ces deux nombres. Ici encore, cependant, on ne saurait raisonnablement écrire les opérations au hasard de l'inspiration, mais au contraire, convient-il de les ordonner selon les difficultés inhérentes à l'obtention du quotient.

Cette étape franchie, viendront les diviseurs échelonnés de 13 à 19, lesquels d'ailleurs donnent du fil à retordre à un écolier de force moyenne. Comme ci-dessus, on déterminera utilement une progression de dividendes soumis à un même diviseur.

Exemple : Placer sous les yeux des élèves les multiples 17, 34, 51, 68, 85, 102, 119, 136 et 153, puis demander de diviser par 17 les dividendes 204, 357, 391, 1734, 3451, 578, 408, 6817, 5168, 765, 918, 1139, 1462, 12 002, 16 337, 35 326, 73 236, 86 088, 136 323.

J'ajoute que l'examen de certaines divisions fausses atteste qu'il serait profitable d'entraîner suffisamment nos apprentis-arithméticiens à diviser par 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80 et 90.

GEORGES DURAND.

RÉCITATION

LE CORBEAU

En frac et sûr de lui,
Le corbeau, ce bellâtre,
Se promène aujourd'hui.
Il fait un temps saumâtre,
Mais qu'importe au corbeau,
Le soleil ou les brumes !
Sur le champ, fier et beau,
— Admirez donc ses plumes —
D'un regard avisé,
Il inspecte la boue.
Au carabe irisé
Il ne fait pas la moue,
Mais un mulot dodu
Ferait mieux son affaire.
...Horreur ! tout est perdu,
Il faut quitter la terre !
Regardez ses façons :
Oh ! quelle maladresse !
Donnez-lui des leçons,
Il manque de souplesse !
Tout raide, il fait trois sauts
Sur ses pattes tendues,
Puis un dernier sursaut
L'envoie criant aux nues.

Yv. L.

TEXTES LITTÉRAIRES

SUR LA PISTE

(Sons.)

Les jours suivaient les jours parmi le traînement derrière moi de soixante paires de pieds nus supportant chacune une charge de trente livres. Camper, cuisiner, dormir, décamper et puis marcher... Un grand silence autour et au-dessus de nous. A peine par certaines nuits tranquilles le frémissement d'un tam-tam lointain, tour à tour s'effaçant et s'enflant, tremblement indistinct et vaste, rumeur étrange, attirante, évocatrice et barbare, dont le sens peut-être était aussi profond que le son des cloches en terre chrétienne.

(*Le cœur des ténèbres.* N. R. F.)

JOSEPH CONRAD
(Trad. G. Jean-Aubry et André Ruyters.)

UN LAITIER MEXICAIN

Les échoppes d'alimentation étaient brillamment éclairées. Des rangées d'hommes s'asseyaient le long des tréteaux de bois, buvant la soupe et mangeant avec leurs doigts des mets bouillants. Le laitier arrivait à cheval, deux grandes jarres de lait accrochées à l'avant de sa selle. Il se frayait lentement un chemin vers les échoppes des traiteurs. Là, toujours à cheval, il versait le lait de l'une des jarres dans le bol des clients, puis, toujours à cheval comme une statue, il avalait son dîner, une écuelle de soupe et une assiette de tomates ou de viande hachée et pimentée, étalée sur des tortillas. Les péons tournaient autour de lui ; des guitares résonnaient presque en sourdine.

Le serpent à plumes, Stock, édit. D. H. LAWRENCE.
Trad. *Denise Clairouin.*

LES LIVRES

Der Sternenhimmel 1942, kleines astronomisches Jahrbuch für Sternenfreunde, par Robert A. Naef, H. R. Sauerländer, éditeur, Aarau.

Cette publication, d'un genre tout nouveau, est un excellent moyen de documentation à la portée de tous. Elle contient, à côté d'un exposé général pour chaque mois, un calendrier astronomique très pratique. Grâce à ce guide, l'amateur ne laissera échapper aucune apparition stellaire intéressante. L'observation du ciel en sera grandement facilitée et une quantité de phénomènes intéressants seront révélés à celui qui s'aidera dans ses recherches de ce précieux petit ouvrage.

Tenir, *courage quotidien*, par Charles Baudoin, Delachaux et Niestlé, éditeurs.

De causeries prononcées à Radio-Genève, M. Baudoin a tiré ce volume. Il nous offre une suite de leçons de sagesse, une sorte de bréviaire d'optimisme qui doit nous aider à supporter les malheurs du temps présent. Ce faisant, l'auteur ne se présente pas comme professeur d'héroïsme mais bien plutôt comme un conseiller familier qui nous expose toutes les raisons qu'il y a de conserver ce difficile courage quotidien. Le thème de ses leçons, ses exemples, il ira les chercher chez les philosophes, penseurs et mystiques et nous introduit ainsi dans un monde de sérénité dont il nous rend l'accès facile. ALB. R.

Hilare Giroflée, pédagogue diplômé, par Jean Grize, directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Neuchâtel, éditions Richème, Neuchâtel.

Sous la forme d'une suite de récits plaisants, ce livre constitue une critique, parfois violente, à l'adresse de cette catégorie de pédagogues dont la routine, la déformation professionnelle et le manque de clairvoyance ont fait de l'école la maison de l'ennui et de la monotonie.

Mais, ce qui rend ce livre réconfortant, c'est que chaque page est en même temps l'éloge du pédagogue vrai, du maître qui veut que l'école soit vivante et qu'elle devienne une véritable préparation à la vie.

Ajoutons que des illustrations de M. Marcel Noth contribuent à rendre attrayante la lecture de cet ouvrage. ***

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

REDED SCHWIZERTUTSCH

PAR

SCHENKER et HEDINGER

Une brochure in-16 . . . . . Fr. 1.50

Lorsqu'il arrive en Suisse allemande, le Suisse romand ne comprend pour ainsi dire rien aux conversations en dialecte de ses compatriotes. Cependant, il a étudié la langue allemande à l'école pendant plusieurs années. Cela provoque chez lui une certaine déception et rend plus difficile son adaptation au milieu alémanique. C'est à cet inconvénient que les auteurs du petit ouvrage qui vient de paraître en librairie sous le titre « Reded Schwizertütsch » ont voulu remédier. Par des conversations très simples, rédigées de façon à être facilement assimilées, ils ont cherché à former suffisamment l'oreille du lecteur pour lui permettre de suivre une conversation en dialecte. Ce petit ouvrage rendra les plus grands services à tout Suisse romand qui désire s'assimiler le dialecte suisse allemand, et particulièrement aux nombreux soldats qui par suite de la mobilisation sont appelés plus que par le passé à frayer avec leurs confédérés de langue allemande.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A. — Lausanne

Bibliothèque pour la jeunesse

AU BLÉ QUI LÈVE

La Vuachère 4 LAUSANNE

Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Au
Restaurant lausannois
Ier étage. Rue Haldimand 9

Dans ses menus on n'y trouvera pas des mots croisés, mais de la marchandise.
Spécialité de hors-d'œuvre.
Tél. 2.31.30 E. GRUBER

Ecoles normales du Canton de Vaud

Examens d'admission en 1942

Ils sont fixés du 11 au 14 mars et du 31 mars au 2 avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 28 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des avis officiels* des 20 et 30 janvier ou le *Bulletin officiel* du Département de l'Instruction publique de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant. P408-B-1L

Pensionnaire

Désirerais placer dans famille d'instituteur **jeune homme** de 14 ans pour fréquentation école primaire supérieure.
Bons soins et surveillance familiale demandés.
Faire offres, avec conditions, à **Mme A. Jayet, Directeur, Yverdon.**

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 7 février 1942 LXXVIIIe ANNÉE — No 5

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Si vous avez pris froid...

pensez à vos semblables et n'approchez personne sans sucer une pastille Formitrol.

Le Formitrol arrête le développement des microbes et vous empêche de contaminer votre entourage.

Si vous êtes bien portant...

c'est une raison de plus pour sucer une pastille Formitrol, qui vous met à l'abri de la contagion.

LES PASTILLES

FORMITROL

barrent la route aux microbes.

Le tube de 30 pastilles : Fr. **1.50** + impôt.

Dr A. WANDER S.A.
BERNE